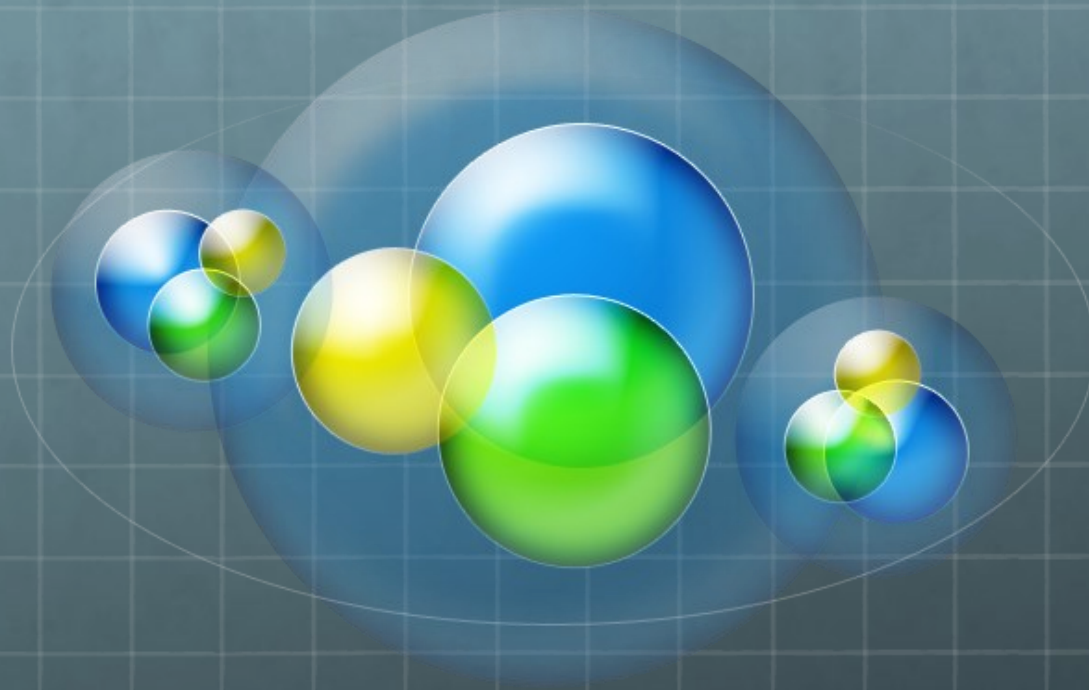




Comptabilité générale

Préparé par: Madame MRANI ZENTAR Sarra

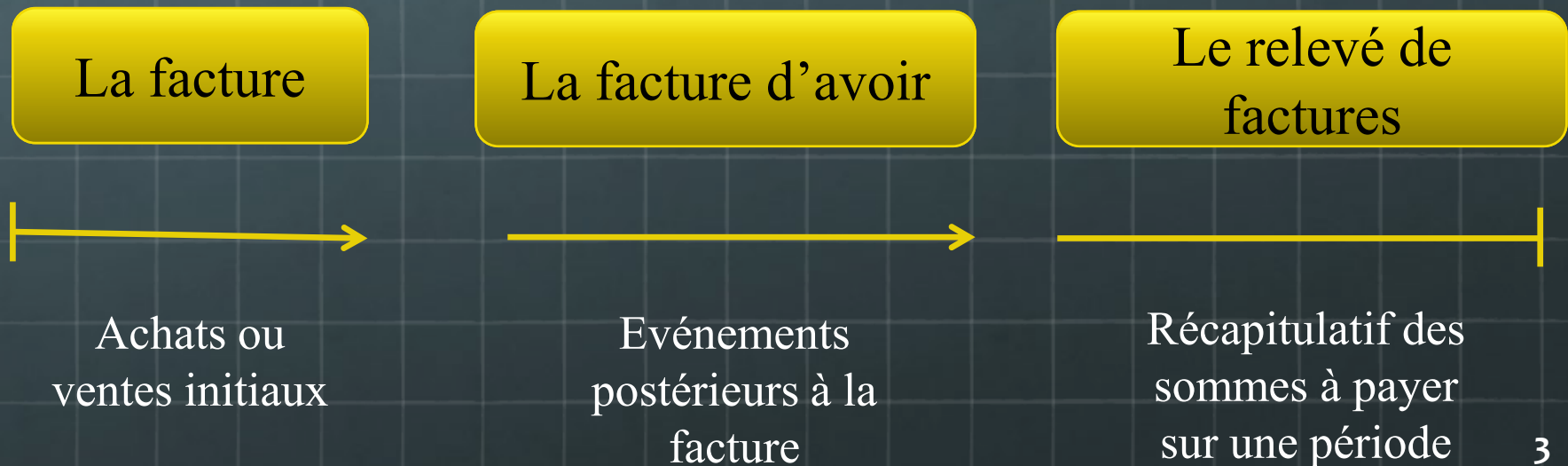
Plan du cours

-  **Les opérations d'achats et de ventes (La taxe sur la valeur ajoutée (principes et mécanismes))**
-  **Les éléments accessoires (emballages et transports)**
-  **La trésorerie: les effets de commerce & la mobilisation des créances et l'affacturage**
-  **Les amortissements des immobilisations**
-  **Les provisions règlementées**

Les opérations d'achats et de ventes

L'enregistrement des factures d'achats et ventes

La facture est un document établi par le vendeur, qui indique le détail des marchandises vendues, ainsi que le montant net à payer par l'acheteur.



Les opérations d'achats et de ventes

I. L'enregistrement des factures « doit »

L'opération achats & ventes constitue pour:

- ✓ L'acheteur
- ✓ Le vendeur

Les opérations d'achats et de ventes

A. L'enregistrement des factures simples: sans réductions, ni majoration

Exemple N°1

Le 15/09/2015, la société « Anas» (importation de matériel et mobilier de bureau), a envoyé la facture N°945 à son client « Dahbi »: ventes de marchandises: 6011,69 dhs comprenant une machine à écrire, 2530,70dhs et un bureau à 3480,99.

Le règlement se fera dans un mois.

Les opérations d'achats et de ventes

B. L'enregistrement des factures comportant des réductions

1. Les différents types de réductions

On distingue trois types de réductions commerciales:

a. Réductions commerciales

Le Rabais, la Remise et la Ristourne

b. Réductions financières : escompte de règlement

Les opérations d'achats et de ventes

2. La comptabilisation des factures contenant des réductions

Exemple N°2: Le 30/03/ 1996, « SAID » adresse à son client « Faouzi » la facture N° 67 suivante:

Montant brut : 2600

Remise de 5%: - 130

Net. Com N°1: 2470

Remise 10%: - 247

Net. Com N°2 2223

Escompte 2% -44,46

Net à payer 2178,54

Règlement par chèque bancaire N° 815

Les opérations d'achats et de ventes

C. L'enregistrement des factures comportant des majorations

1. Les différents types de majorations

Les majorations désignent les éléments qui s'ajoutent au montant de la facture: ils sont trois types:

a. La TVA

- ✓ La TVA : les frais du port * les emballages récupérables consignés
- ✓ La TVA: est collectée par l'entreprise qui la facture aux clients à l'occasion de chaque opération imposable réalisée.

Les opérations d'achats et de ventes

b. Les frais de transport

Les frais de transport constituent un des éléments qui majorent le montant de la facture.

c. Les emballages récupérables

Le montant de la consignation de l'emballage augmente le montant de la facture.

Les opérations d'achats et de ventes

2. La comptabilisation des factures comportant la TVA

Enregistrer la facture suivante: la vente concerne un ordinateur acheté à crédit arrêté dans six mois. (Exemple N°3)

Facture N°60

MB 50000

Remise 3%: - 1500

Net commercial 48500

Escompte 2% -970

Net financier 47530

TVA 20% + 9506

Net à payer TTC 57036

Les opérations d'achats et de ventes

3. La comptabilisation des factures comportant les emballages récupérables

Un chapitre ultérieur sera réservé à l'étude des emballages, et à leur comptabilisation.

Les opérations d'achats et de ventes

4. La comptabilisation des factures comportant les frais de transport

Transport dans la facture « doit »	Transport à la charge de qui?	
	À la charge du client «départ »	À la charge du FRS « Franco »
Qui a réellement réglé? Client  FRS 	Ne figure pas sur la facture	Cas d'hypothèse
	Cas le plus fréquent	Ne figure pas sur la facture

Les opérations d'achats et de ventes

Vente aux conditions « départ »: le port est à la charge du client, c'est le FRS qui effectue l'expédition.

Cas le plus fréquent

Le FRS joue le rôle d'intermédiaire

Annulation d'une charge récupérable :
compte 6142: transport

Le FRS ajoute un supplément au montant du port facturé par le transporteur

Vente d'un service accessoire
7127: Vente et produits accessoires

Le FRS effectue le transport par ses moyens propres et la facture aux clients

71276: Port et frais accessoires facturés

Les opérations d'achats et de ventes

- Exemple N°4

Le 2/01/1994: Brahim expédie à son client Aziz, un port de marchandises et paie en espèces à la C.T.M, une somme de 114dhs (T.T.C), dont 14dhs de T.V.A.

Le 5/01/1994: il adresse à son client la facture N°12, relative aux marchandises expédiées.

M.B (HT) : 2800

TVA 20%: 560

Total (TTC) 3360

Port payé à votre charge 100

TVA Port 14

Net à payer 3474

Les opérations d'achats et de ventes

- Exemple N°5

Enregistrer la facture N° 900, sachant que le port conçu « départ » est réglé par le FRS Ahmed, à l'ONCF, à 342 dhs (TTC), dont 42 TVA et il est facturé aux clients « Rachid » à 450 dhs (HT).

MB 8750

Port (HT) 450

Total (HT) 9200

TVA 20% 1840

Net à payer (TTC) 11040

Les opérations d'achats et de ventes

- Exemple N°6

Le 25/03/1994: « Moubarak » livre à son client « Mehdi » des marchandises, et lui remet la facture N°700.

Le transport est à la charge du client, il a été effectué par les propres moyens de transport du FRS et facturé au client à 200 dhs.

MB 7800

TVA 20%: 1560

Total (TTC) 9360

Port facturé (HT) 200

Tva/ Port 40

Net à payer 9600

Les opérations d'achats et de ventes

II. L'enregistrement des factures « Avoir »

C'est une facture établie par le FRS pour diminuer la créance sur le client, à la suite d'une réduction commerciale accordée avec retard par le FRS.

A. Réduction commerciales hors factures

Les R.R.R doivent être comptabilisés puisqu'ils modifient les effets de la facturations initiales.

Les opérations d'achats et de ventes

R.R.R, hors factures sont enregistrées dans les comptes soustractifs des charges et des produits:

✓ *Chez l'acheteur*

6119 R.R.R, obtenus sur achats de marchandises

6129 R.R.R obtenus sur achats de matières et fournitures

6149 R.R.R obtenus sur autres charges externes

Les opérations d'achats et de ventes

✓ Chez le vendeur

7119 R.R.R accordés sur ventes de marchandises

7129 R.R.R, accordés sur ventes de biens et services
produits

Les opérations d'achats et de ventes

✓ Exemple N°7

Le 15/02/1994, Mourad reçoit de son FRS Jawad, la facture doit N°45, relative à l'expédition d'un lot de marchandises.

MB (HT) 3000

TVA (20%) 600

Net à payer (TTC) 3600

Mourad adresse à son FRS le 20/02/1994, une facture d'avoir N° A33.

Rabais 400

TVA (20%) 80

Net à déduire 480

Les opérations d'achats et de ventes

B. Réductions financières « hors facture »

Il s'agit de l'escompte de règlement accordé après facturation initiale, à la suite d'un règlement anticipé. Ils sont enregistrés comme sur les factures ordinaires.

Chez le client: 7386. Escompte obtenu

Chez le FRS: 6386 Escompte accordé

Les opérations d'achats et de ventes

Exemple N°8

Le 02/05: Omar rend à son client Rachid des marchandises d'un montant brut de 15000 dhs (HT), TVA 7%.

Le 03/05: Omar fait savoir à son FRS qu'il pourra régler cette dette dans les 08 jours qui suivent, à condition de bénéficier d'un escompte de 8%.

Le 05/05: Le FRS envoie une facture d'avoir concernant cet escompte.

Présenter et enregistrer la facture « doit » et « avoir » chez le client et le FRS.

Les opérations d'achats et de ventes

- Correction

Facture « Doit »

MB (HT) 15000

TVA 7% 1050

Net à payer (TTC) 16050

Facture « Avoir »

Escompte (HT) 1200

TVA 7% 84

Net à déduire 1284

Les opérations d'achats et de ventes

C. Les retours aux FRS

Les retours aux FRS des marchandises achetées se traduisent par l'annulation partielle ou totale de l'opération précédente d'achat – vente.

Les opérations d'achats et de ventes

- Exemple N°9

Le 01/02, facture N° 50, marchandises 80000dhs, escompte 2%, remise 2% et 5% , TVA 20%.

Le 15/02, Retours de 35000dhs de marchandises, établissement d'une facture d'avoir adressé le jour même.

Présenter et comptabiliser les factures chez le client et chez FRS.

Conclusion

La taxe sur la valeur ajoutée

- 1. Définition

-  La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est un impôt général sur la consommation, c'est un impôt indirect prélevé sur le consommateur. C'est ce dernier qui en supporte la charge définitive.

La taxe sur la valeur ajoutée

2. L'entreprise et la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

On distingue trois catégories d'opérations imposables:

- Les opérations relevant d'une activité économique effectuée par un redevable (livraisons de biens meubles et immeubles, prestations de services...);
- Les opérations imposables par décision de la loi (importations, livraisons à soi-même de biens et services)
- Les opérations exonérées soumises à la taxe sur la valeur ajoutée sur option du contribuable (locations de locaux nus à usage professionnel, cessions d'immeubles achevés depuis plus de 5 ans).

La taxe sur la valeur ajoutée

3. Le mécanisme général de la taxe sur la valeur ajoutée

La taxe sur la valeur ajoutée est collectée, à chaque *étape du circuit économique*, par *l'intermédiaires de l'assujetti pour le compte du trésor public*. L'assujetti :

- ✓ *Collecte*
- ✓ *Déduit*
- ✓ *Déduit*
- ✓ *Reverse*

La taxe sur la valeur ajoutée

4. Les taux de la taxe sur la valeur ajoutée au 1^{er} janvier 2014

La taxe sur la valeur ajoutée s'exprime en pourcentage; son montant facturé correspond au calcul suivant:

$$\text{Base d'imposition} \times \text{taux de TVA} = \text{TVA facturé}$$

La taxe sur la valeur ajoutée

5. Les formalités et les obligations des assujettis

Les formalités

De déclaration d'existence

L'assujetti doit déclarer au service des impôts des entreprises (SIE), dans les 15 premiers jours de son activité, son existence et fournir des renseignements relatifs à son activité professionnelle.

D'attribution d'un numéro individuel d'identification

L'administration attribue à l'assujetti un numéro individuel d'identification afin de faciliter le contrôle des échanges intra-communautaires entre assujettis. Ce numéro doit figurer sur les factures concernées, sur la déclaration des échanges de biens (DEB) et sur la déclaration de taxe sur la valeur ajoutée.

La taxe sur la valeur ajoutée



La comptabilisation des emballages

I. Définition

Les emballages sont des objets destinés à contenir des matières, des produits achetés, fabriqués ou vendus.

La comptabilisation des emballages

A. Emballages perdus

Les emballages perdus se sont des emballages livrés définitivement aux clients avec le produit sans possibilité de récupération.

B. Emballages récupérables

Ils sont généralement d'une valeur beaucoup plus importante. Ils sont livrés aux clients à titre provisoire pour permettre le stockage et le transport de la marchandise.

La comptabilisation des emballages

II. Traitement comptable

On distingue 4 phases:

- ✓ L'acquisition
- ✓ La consignation
- ✓ Les retours d'emballages
- ✓ La non restitution des emballages

La comptabilisation des emballages

A. L'acquisition

1. L'achat du matériel d'emballage

Les comptes concernés sont les suivant :

Au débit: 2332, matériel et outillage

34551, état Tva récupérable sur immobilisation

Au crédit : 1486, FRS d'immobilisation

ou 4481 Dettes sur acquisition d'immobilisations

ou un compte de trésorerie

La comptabilisation des emballages

2. L'achat des matériels commerciaux

L'acquisition de ces emballages peut mettre en jeu deux comptes:

- Soit un compte d'immobilisation: 2333, Emballages récupérables identifiables

- Soit un compte d'achat ou d'approvisionnement :

61231, Achats d'emballages perdus

61232, achats d'emballage récupérables non identifiables

61233, Achats d'emballages à usage mixte

La comptabilisation des emballages

B. La consignation d'emballage

L'écriture à passer est la suivante : (Chez le FRS)

On débite: 3421. Clients ou un compte de trésorerie

On crédite: 4425. clients- dettes pour emballages et matériels consignés

La comptabilisation des emballages

« En ce qui concerne l'acheteur, il verse des fonds en dépôt qui constituent une créance sur le vendeur consignataire ».

On débite: 3413. FRS-Créances pour emballages et matériel à rendre

On crédite: 4411. FRS. Ou un compte de trésorerie.

La comptabilisation des emballages

Application N° 1:

Enregistrer la facture suivante chez le client et chez le FRS.

Facture N°21

Montant Brut : 2400

TVA 20% : 480

Net à payer (TTC) 2880

50 Caisses consignées

16 Dhs (HT) l'un 800

Net à payer (TTC) 3680

La comptabilisation des emballages

C. Les retours d'emballages consignés

Plusieurs cas sont à envisager:

Chez le FRS, on débite : 4425, Clients-dettes pour emballages et matériel consignés, et je crédite 3421, Clients.

La comptabilisation des emballages

Application N°2

La facture avoir N° 21-A1 a enregistré chez le client et FRS.

Le client restitue les 50 caisses qui lui sont repris à 800DHS.

Application N°3

Facture avoir N°21-A2 a enregistré chez le client et le FRS.

Le client restitue les 50 caisses qui lui sont reprises à 700 Dhs
considérer les deux hypothèses suivantes :

- Prix de consignation initial était HT
- Prix de consignation initial était TTC

La comptabilisation des emballages

D. Non restitution des emballages consignés

- ✓ Chez le FRS
- ✓ Chez le client

La comptabilisation des emballages

Application N°4

Facture Avoir N° 21-A3 a été enregistré chez le client et chez le FRS.

Le client ne restitue que 30 caisses, qui lui sont reprises à 420Dhs les 20 caisses restantes sont conservés par le client dont 10 détruites.

Considérer les hypothèses suivante Restitutions = HT;
Restitution = TTC

La comptabilisation des emballages

Cas particulier: le prêt d'emballage

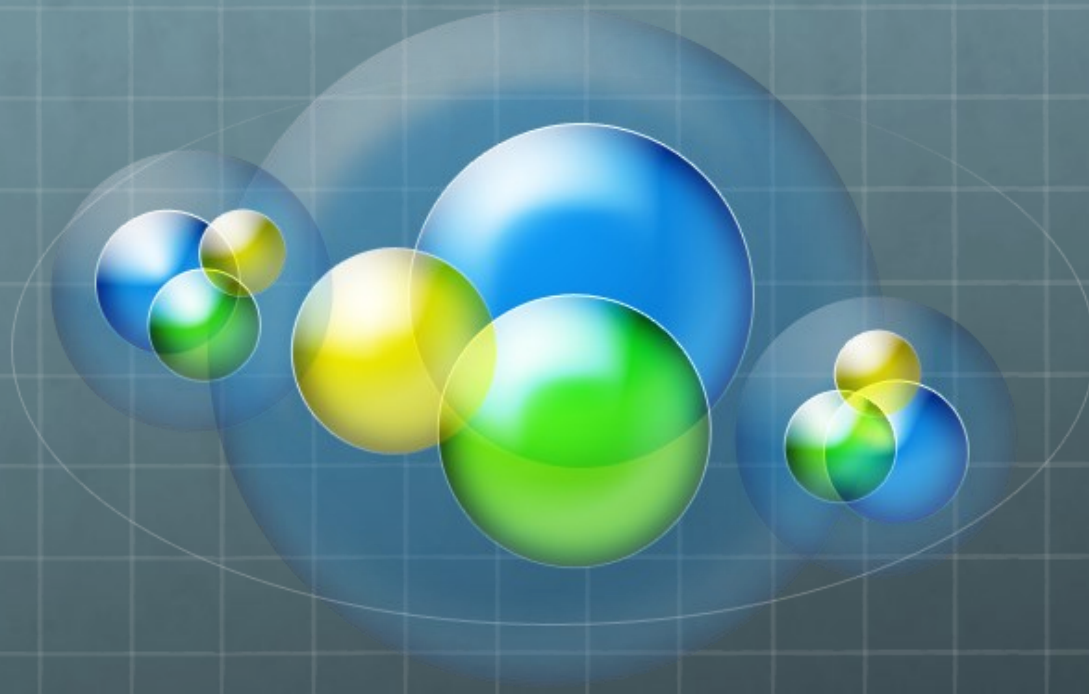
Le prêt d'emballage ne donne lieu à aucune écriture comptable.

Détermination du stock d'emballages

Pour déterminer le montant du stock à inscrire au bilan, l'entreprise doit dénombrer l'ensemble des emballages récupérables lui appartenant :

$SF = \text{Stock en magasin} + \text{emballages consignés (au coût d'achat)} - \text{Emballages à rendre}$

Conclusion



Les effets de commerce

Les effets de commerce

I. Définition

Les effets de commerce étaient à l'origine des instruments de fonds. Actuellement, ils sont:

- ✓ Des instruments de paiement, grâce à la technique de l'endossement
- ✓ Des instruments de crédit, au moyen de l'escompte des effets de commerce.



Les effets de commerce

A. La lettre de change

La lettre de change est un écrit par lequel une personne appelée tireur, donne l'ordre à une personne appelée tiré, de payer à l'échéance une somme déterminée, à une troisième bénéficiaire.



Société

Casablanca

BP DH

Siege
social

Au

Veillez payer contre cette lettre de change
à l'ordre de

La somme

.....

Acceptation
ou aval

Valeur suivant facture

— Tiré —

Domiciliation

Signature du
tireur

Timbre
fiscale



Les effets de commerce

B. Le billet à ordre

C'est un écrit par lequel une personne appelée souscripteur s'engage à payer à une autre personne bénéficiaire, une certaine somme à une date d'échéance déterminée.



Bon pour aval

Signature,
nom
adresse

Casablanca

Au

BP DH

..... paie..... contre le présent billet

A l'ordre de

La somme

.....

Somme en toutes lettres suivie du mot dirhams

Valeur

Souscripteur

Domiciliation

Timbre
fiscale



Les effets de commerce

II. La comptabilisation des effets de commerce

A. La création de l'effet de commerce

Dès leur création, les effets de commerce sont enregistrés dans les comptes :

3425: Clients-effets à recevoir (chez le FRS)

4415: Fournisseurs-effet à payer (chez le client)



Les effets de commerce

Application N°1

Le 08/01/1998, le FRS Fathi tire sur son client Ali, une lettre de change N° 75, à son profit échéant le 31-03-1998, en règlement d'une facture au 31-01-1998 de 8000 dhs TTC. La lettre de change a été acceptée le jour même par le tiré.



Les effets de commerce

B. La circulation des effets de commerce

1. l'endossement d'un effet de commerce à l'ordre d'un tiers

Le bénéficiaire d'un effet peut utiliser celui-ci pour payer un tiers au profit du quel il endosse l'effet, c'est à dire il remet l'effet après avoir écrit au dos de cet effet la formule suivante:

« Veuillez payer à l'ordre de ... date, signature ».



Les effets de commerce

Application N°2

Le 20-01-1998, le FRS Fathi endosse la lettre de change N°75 à l'ordre de son propre FRS Filali.



Les effets de commerce

2. La remise à l'escompte des effets de commerce

Agio TTC = L'escompte commercial (l'intérêt de l'argent prêté) + commission bancaire (rémunération du service rendu) + TVA au taux de 10% (sur la commission et l'escompte)

Avec escompte commercial HT =(valeur nominale de l'effet X taux déscompte x nombre de jours)/ 36000



Les effets de commerce

La banque verse au commerçant, la valeur escomptée

Valeur escomptée = Valeur nominale – agio TTC

Application N°3

Le 02/03/1998, le FRS Fathi remet à l'escompte auprès de sa banque, un effet N°25 de 26000 dhs au 15-05-98 sur son client Ali.

Le 05 Mars, l'effet est escompté, taux d'escompte 12,5%, commission 10Dhs (HT).

Le 17-05, Fathi reçoit de sa banque un avis d'encaissement de l'effet N°25.



Les effets de commerce

3. L'encaissement de l'effet peut être fait:

—————→ Soit directement au domicile du tiré si l'effet n'est pas domicilié

—————→ Soit auprès de la banque, si l'effet est domicilié



Les effets de commerce

Application N°4

Le 23/02/1998 remise à l'encaissement de l'effet de commerce N°20, de 3000 dhs au 28 Février.

Le 05/03, la banque nous a mise de l'encaissement de l'effet, commission à 10 dhs (HT).



Les effets de commerce

C. Les incidents relatifs aux effets de commerce

Le client de l'entreprise peut avoir des difficultés de trésorerie qu'ils l'amènent à demander à son FRS, des délais supplémentaires pour régler les effets tirés sur lui. Plusieurs situations peuvent être envisagés :

→ Le créancier répond favorablement à la demande de renouvellement du débiteur (Tiré) dans ce cas:

- ✓ Si l'effet est en sa possession, il procédera à une prorogation d'échéance
- ✓ Si l'effet n'est plus en sa possession, il annoncera les fonds à son client.



Les effets de commerce

→ Le créancier n'accepte pas la demande de renouvellement, dans ce cas l'effet sera déclaré impayé.

1. La prorogation d'échéance

Les étapes à suivre pour la comptabilisation sont les suivantes:

- Annulation de l'effet initial;
- Imputation des intérêts de retard et des frais au compte du tiré;
- Création du nouvel effet.



Les effets de commerce

Application N°5

Le client Chakir prévient son FRS Sebti, qu'il ne pourra pas payer à la fin du mois juin l'effet N°37 d'une valeur nominale de 30000 Dhs. Il demande un report d'échéance à fin juillet. Le FRS Sebti donne son accord et tire le 13 Juin sur son client une lettre de change N°45, dont le nominal est l'augmentation des intérêts de retard au taux de 14%.

- ✓ Calculez la valeur nominale du nouvel effet et passer l'écriture comptable.



Les effets de commerce

2. L'avance des fonds

L'effet n'est plus en porte feuille:

L'effet peut avoir été endossé à l'ordre d'un FRS, ou encore remis à l'escompte ou à l'encaissement auprès d'une banque.



Les effets de commerce

Application N°6

Le 10/09, Mr Zouhair avertie Mr. Jamal son FRS, qu'il ne pourra pas payer la lettre de change N°27 au 15/09. Il demande une prorogation d'échéance; celui-ci accepte mais n'ayant plus la lettre de change en porte feuille. Il décide le 12/09 d'envoyer à Mr. Zouhair un chèque de 4000Dhs et un effet N°37 au 15/10, comprenant les intérêts de retard 40,50 dhs. Les frais de correspondance 6 dhs et le timbre fiscale 4 dhs pour couvrir cette avance de fonds.

Zouhair accepte l'effet le 13/09 et remet le chèque à sa banque le jour même.



Les effets de commerce

3. Les effets impayés

a. Cas où l'effet est présenté à l'encaissement par le tireur lui-même

Les deux partenaires annulent l'effet et conviennent d'un autre mode de paiement, ou du remplacement de l'effet par un autre à une date ultérieure. On aura ainsi l'écriture suivante:

Les effets de commerce

b. Cas où l'effet a été endossé par le FRS à un bénéficiaire

Dans ce cas le bénéficiaire se retourne contre son endosseur (Tireur) et lui réclame le paiement de la valeur nominale et de frais d'impaiement.

Application N°7

La banque retourne le 5/04 à l'entreprise Z, un effet de 20000 dhs impayé au 31/03 sur les frais d'impayés retenus par la banque 10dhs (HT).



Les effets de commerce

C. Cas ou l'effet a été négocié par le bénéficiaire

La banque prélève le compte de l'entreprise bénéficiaire le montant de l'effet impayé augmente des frais occasionnés par ce non paiement.

Le bénéficiaire se retourne par la suite contre son propre client dont la dette n'est pas toujours éteinte.



Les effets de commerce

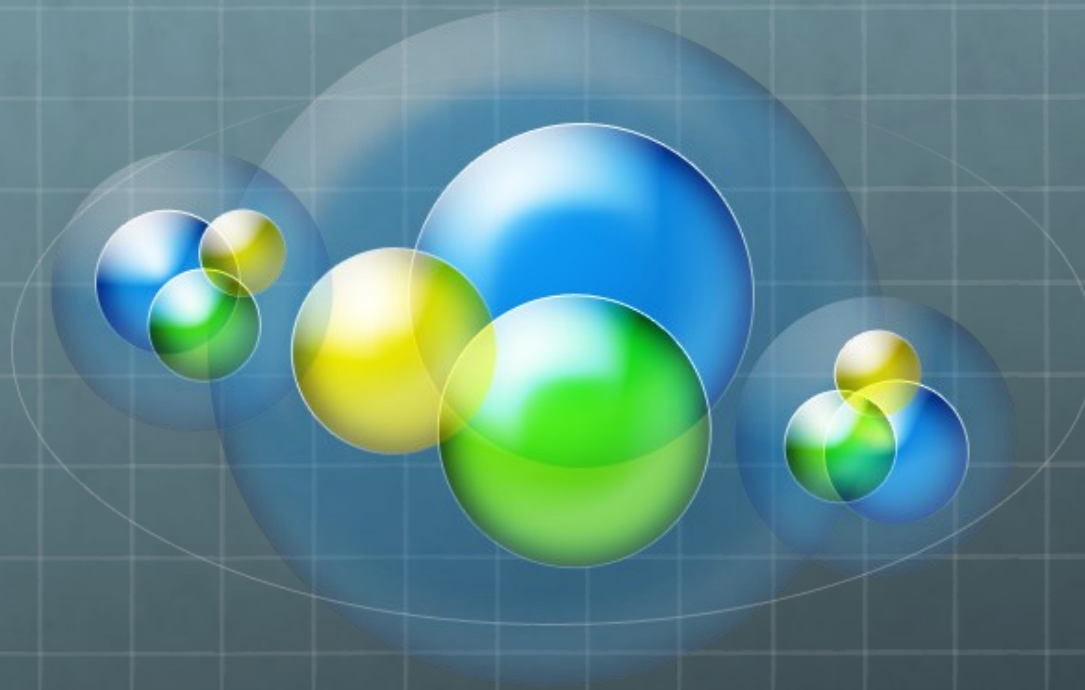
Application N°8

La banque retourne le 04/07 à l'entreprise Omar, un effet de 14730 dhs impayé au 30/06 sur son client Ahmed. Frais d'impayés retenus par la banque 85 dhs (TTC).



Conclusion





Les Amortissements

Préparé par: MRANI ZENTAR Sarra

Les Amortissements

I. Généralités

A. Définition

L'amortissement consiste généralement dans l'étalement sur une durée probable de vie de la valeur des biens, normalement amortissables. Cet étalement prend forme d'un plan d'amortissement.

Les Amortissements

- Eléments d'actif amortissables
- Immobilisations en non valeurs (21)
- Certaines immobilisations incorporelles (recherches et développement, brevets,...) ;
- Immobilisations corporelles (23) dont :
 - Constructions (232) ;
 - Installations techniques matériel et outillage(233) ;
 - Matériel de transport (234) ;
 - Mobilier matériel de bureau et aménagements divers(235) ;
 - Autres immobilisations corporelles (238).
- Certaines immobilisations ne s'amortissent pas généralement, on les provisionne.

Les Amortissements

B. Rôle de l'amortissement

L'amortissement joue un triple rôle:

- ✓ C'est un correctif de valeur des immobilisations
- ✓ Il permet de répartir le coup d'une immobilisation sur sa durée probable d'utilisation.
- ✓ Il permet d'assurer le renouvellement des immobilisations grâce à l'encaisse liquide qu'il permet de maintenir dans l'entreprise en réduisant le décaissement d'impôt.

Les Amortissements

C. Aspect Fiscal

Les entreprises sont tenues d'effectuer l'amortissement, quelque soit les résultats.

Les Amortissements

II. Méthode de calcul de l'amortissement

A. Base de calcul

L'amortissement est calculé sur la base du prix de revient de l'immobilisation (Valeur d'origine, valeur d'entrée).
Le prix de revient hors TVA comprend:

- Le coût réel d'achat
- Les frais accessoires d'achats (les frais de douane pour les immobilisations importées, frais de transport, frais d'installation et montage)

Les Amortissements

B. Taux d'amortissement

C'est un coefficient exprimé sous forme d'une fraction ou d'un pourcentage par lequel on multiplie la valeur à amortir pour calculer l'annuité d'amortissement.

Les Amortissements

C. Différents types d'amortissement

1. L'amortissement linéaire ou constant

C'est le mode d'amortissement couramment pratiqué au Maroc.

a. Calcul de l'amortissement

Le montant d'un amortissement annuel est déterminée:

→ Soit en divisant la valeur d'origine par la durée probable d'utilisation (n)

$$\text{Annuité} = VO / n$$

Les Amortissements

→ Soit en multipliant la VO par un taux constant calculé par suit :

$$t = 100/n \longrightarrow \text{annuité} = VO \times \text{taux}$$

Taux d'amortissement

C'est le taux qui servira de base au calcul des dépréciations annuelles .

$$\text{Taux} = 100/n \longrightarrow n = 100/t$$

$$\text{Si on a } n=8\text{ans} \longrightarrow \text{Taux} = 100/8 = 12,5\%$$

$$\text{Si on a } n=25 \text{ ans} \longrightarrow \text{Taux} = 100/25 = 4\% / \text{ si on a } t=20\% \quad n = 100/20 = 5$$

Les Amortissements

Ces taux sont recommandés par la direction générale des impôts

LIBELLE	TAUX ADMIS
➤ Immeuble à usage d'habitation ou commercial	4%
➤ Immeubles industriels construits en dur	5%
➤ Constructions légères	10%
➤ Matériel, Agencements et Installations	10% à 15%
➤ Gros matériel informatique	10% à 20%
➤ Matériel informatique, périphérique et programmes	20% à 25%
➤ Mobilier et Logiciels	
➤ Matériel roulant	20%
➤ Outillage de faible valeur	20% à 25%
	30%

Les Amortissements

b. Tableau d'amortissement

Ce tableau se présente sous la forme d'une fiche individuelle de chaque immobilisation ouverte lors de son entrée dans le patrimoine.

Les Amortissements

Le tableau d'amortissement se présente comme suit :

Immobilisation N° d'inventaire Achetée au FRS			Prix d'acquisition HT Date d'acquisition Durée d'amortissement prévue		
Année	Base d'amortissement	Taux	Annuités	Total des amortissements	Valeur nette d'amortissement

Les Amortissements

Application N°1

Soit une voiture acquise pour 120000 dhs, le 1^{er} janvier 1994, la durée d'utilisation est de 5 ans.

Travail à faire: Etablir son plan d'amortissement.

Application N°2

Présenter le tableau d'amortissement d'une camionnette dont la valeur d'entrée est de 300000, la durée de vie probable est de 5 ans, et la date d'acquisition est le 02/09/1994.

Les Amortissements

2. Amortissement dégressif

Adopté par la loi de finance 1994, il est précisé que les immobilisations peuvent être amorties, suivant le procédé dégressif à l'exception.

a. Taux d'amortissement dégressif

Le taux d'amortissement dégressif est obtenu en multipliant le taux d'amortissement par un coefficient qui varie suivant la durée de vie du bien.

Les Amortissements

Les taux d'amortissement

Coefficient	Durée de vie probable du B
1,5	3 ou 4 ans
2	5 ou 6 ans
3	> 6 ans

Taux d'amortissement dégressif = taux d'amortissement linéaire x taux de coefficient

Les Amortissements

b. Calcul de l'annuité d'amortissement dégressif

Dans ce système, l'amortissement est calculé en appliquant un taux fixe à une base dégressif qui est la VO, la 1ère année et la V. Nette d'amortissement, les autres années.

$$\text{Annuité dégressive} = \text{VNA} \times \text{taux dégressif}$$

Les Amortissements

Application N°3

Reprendre l'application N°1, en supposant que l'entreprise adopte le procédé d'amortissement dégressif.

Application N°4

Reprendre l'application N°2 en supposant que l'entreprise adopte le procédé d'amortissement dégressif.

Les Amortissements

3. Comparaison des deux types d'amortissement

Reprenant le deuxième tableau de l'amortissement constant et le 2^{ème} tableau de l'amortissement dégressif précédemment établis.

Les Amortissements

Année	Amortissement constant	Amortissement dégressif
1994 (4 mois)	20000	40000
1995	60000	104000
1996	60000	62400
1997	60000	46800
1998	60000	46800
1999 (8mois)	40000	
—	300000 Amortissement en 5ans	300000 Amortissement en 4ans et 4 mois

Les Amortissements

III. L'enregistrement comptable des amortissements

Les amortissements sont constatés en principe lors de l'inventaire à la clôture de l'exercice.

A. Principe de l'enregistrement

L'amortissement présente deux aspects d'où l'utilisation de deux types de comptes.

Les Amortissements



Soient:

619: Dotations d'exploitation
aux amortissement (DEA)

639: Dotations financières

659: Dotations non courantes

Soient:

28: Amortissements des
immobilisations.

La rubrique 28 est subdivisée
comme c'est le cas des postes
d'immobilisation.

Les Amortissements

Soit au journal:

619	28..	D° DEA Amortissement des Immobilisation de l'amortissement de Constatation l'année N	X	X
-----	------	--	---	---

Les Amortissements

Application N°5

Les frais préliminaires d'une entreprise se sont élevés à 80000 dhs, ils sont amortissables suivant le procédé constant sur 4 années. À la fin de 4^{ème} année, on passera à l'écriture suivante

Les Amortissements

B. Présentation du bilan

Le compte amortissement « 2 » est un compte créditeur, il devrait figurer au passif mais pour des raisons de commodité et de clarté, ils sont inscrit à l'actif en diminution des postes concernés afin de faire apparaître ces derniers pour leurs valeurs réelles.

Les Amortissements

Application N°6

Une entreprise constituée le 01/01/1996 enregistre les amortissements suivants:

Immobilisations	V.O	Dotation 98	Total amortissement 31/12/1998
211. Frais préliminaires	16000	40000	12000
232. Construction	300000	15000	45000
234. Matériel de transport	120000	24000	60000
2355. Matériel informatique	40000	10000	10000
Total	476000	53000	127000

Les Amortissements

Actif du bilan au 31/12/1998

Immobilisation	Brut	Amortissement	Net (Brut – amortissement)
211. Frais préliminaires	16000	12000	4000
232. Construction	300000	45000	255000
234. Matériel de transport	120000	60000	60000
2355. Matériel informatique	40000	10000	30000

Les Amortissements

IV. La cession d'une immobilisation amortissable

Les étapes à suivre pour la comptabilisation sont les suivantes:

1. Constatation de la cession

- Le débit du compte 3481 - Créance sur cession d'immobilisation ou le débit d'un compte de trésorerie
- Le crédit du compte, 7513 - Produits des cessions des immobilisations corporelles

Les Amortissements

2. Calcul et la comptabilisation de la dotation comptable relative à l'exercice de cession si nécessaire

On débite : 619- Dotations d'exploitation aux amortissements de l'immobilisation

On crédite 28... Amortissements des immobilisations

3. Constatation de la sortie du bien cédé du patrimoine

À partir de l'écriture suivante, on solde des comptes d'amortissement et immobilisation concerné.

On débite : 28.. Amortissements des immobilisations et on crédite 6513- VNA des immobilisations corporelles cédées

Les Amortissements

Application N°7

Une machine industrielle a été acquise le 22 Mai 1991, pour 400000 DH (HT), elle est amortie selon le procédé dégressif sur 10 ans.

Le 25/06/1995, elle a été cédée au prix de 92000 DH.

Travail à faire

1. Dresser le plan d'amortissement
2. Calculer la dotation complémentaire (année 1995)
3. Passer au journal l'écriture d'une cession au 25/06/95
4. Régulariser la cession au 25/12/95.

Les Amortissements

V. Régularisation de la TVA en cas de cession d'immobilisation amortissables

La procédure suivie est la suivante:

- Seul les années entières sont comptées, (sans tenir compte du jour ou du mois d'acquisition ou cession)

- Le vendeur de l'immobilisation doit verser au trésor une fraction de la TVA, initialement ... qui est égale :

2/3 de la TVA initialement réglée, si la vente s'opère durant la même année d'acquisition

1/3 si la vente est faite lors de l'année suivant celle de l'acquisition

0, si la vente est faite lors de l'année suivant celle de l'acquisition

Les Amortissements

Application N°8

Une entreprise acquies une machine outil pour 96000 DH TTC (TVA 20%), le 25 mai 1997 (Règlement à crédit/ 6 mois). Elle est amortie linéairement aux taux de 10%. Le 6 Juin 1998, la machine est cédée au prix de 70000 (Chèque de 10000 Dhs, le reste à crédit).

Travail à faire

1. Enregistrer l'acquisition de l'immobilisation
2. Présenter l'écriture du 6 Juin 1998 et régulariser la cession au 31/12/1998.

Conclusion